

Présents :

François BOCK maire de Gençay préside la séance

Claude FERRON, Isabelle BOETSCH, Dominique SOUILLE, Philippe BONNEAUD, Yves GUILLON, Sophie VERGNAUD, Renaud ROBERT, Sarah COLLOBER, Peggy MENETEAU, Jean-Paul THUBERT, Dominique CRETIN, David RANGER, Aurélie BOURREAU, Fabienne ROUSSEAU GILLES, Martine BIAIS, Jean BERGER.

Absent excusé avec pouvoir : Omar MBAYE

Secrétaire : Sophie VERGNAUD

**Présentation d'un projet artistique par le collectif Les Cagouilles**

Créé par les assistantes sociales du secteur, le collectif a pour but de regrouper ses membres afin de rompre l'isolement.

Les membres de l'association Les Cagouilles propose un projet de réalisation d'un dodécaèdre étoilé sur une dalle béton extérieure de la maison des services publics de Gençay. Le support fabriqué avec des matériaux naturels en osier, bambou et noisetier, sera décoré en fonction des saisons.

De cette manière, cette réalisation symbolisera le travail commun des membres de l'association.

Le conseil municipal approuve cette initiative et remercie l'association pour son implication,

**Présentation d'un projet de l'association du Cinéma de Gençay**

L'association du cinéma de Gençay présente son projet d'extension d'activité.

Créée en 1992, elle dispose d'une salle de projection, utilisée lors des séances publiques, mais également par les élèves des écoles, les collégiens, les associations, etc....). Elle comporte environ 440 adhérents, issus de la commune de Gençay et des alentours.

Le cinéma est labellisé « Art et essai », « Jeune public », et « Patrimoine ».

L'association désire augmenter l'activité du cinéma en créant une deuxième salle afin de porter à 250 le nombre de places disponibles.

La structure actuelle a été rénovée en 1998 et ne remplit pas les normes CNC et PMR imposées.

Une étude effectuée par le cabinet HEXACOM préconise un projet de création au lieu de la mise aux normes et l'agrandissement de la structure actuelle.

Ce projet de construction est estimé à 1 625 000 € HT : fourchette de 4 500 € à 5 800 € par fauteuil augmenté des honoraires.

Le financement présenté : commune de Gençay, département, région, communauté de communes, CRDD, FRIL, CNC, programme LEADER, TSA.

L'association est à la recherche un porteur de projet.

Le conseil municipal prend note du projet qui sera discuté en commission

1 – Compte rendu du 30 avril 2015

Le compte rendu ayant été transmis tardivement celui-ci sera approuvé lors de la prochaine réunion

2- Convention CCAS

Suite à l'ouverture de la résidence Géraud de Pierredon, la capacité d'accueil du foyer logement, Résidence de la Roche a été réduite à 31 appartements pouvant héberger des personnes âgées vivant seules ou en couple.

L'immeuble étant propriété de la commune, il convient de fixer les modalités de mise à disposition de celui-ci au CCAS.

Après calcul des charges, le Maire informe le Conseil que le loyer actuel de 46 000 € n'est plus suffisant pour équilibrer les coûts.

Le Maire propose de fixer un loyer annuel de 52 000€ couvrant la mise à disposition des locaux nécessaires à l'hébergement des personnes résidant au foyer logement :

- appartements
- logement des gardiens de jour et de nuit
- salle à manger

- cuisine
- ascenseur etc...

Le CCAS disposant de ressources suffisantes, le loyer versé par les résidents ne sera pas augmenté.

Après en avoir débattu le Conseil Municipal présente la proposition au vote.

Vote 14 pour – 4 abstentions

Cette somme sera versée au budget de la commune.

### 3- Révision des loyers communaux

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Gençay possède plusieurs logements et que le montant des loyers est révisable au 1<sup>er</sup> juillet de chaque année. Il propose une augmentation de 0.37% selon l'indice de référence des loyers - base 4ème trimestre 2014.

Vote 18 pour

### 4- Révision des charges du foyer logement

Un occupant du foyer logement a demandé l'autorisation d'installer un climatiseur dans le logement qu'il occupe. Outre les modifications matérielles, le climatiseur va engendrer des frais supplémentaires d'électricité.

Il est proposé d'effectuer un avenant pour augmenter les charges de l'appartement concerné.

Vote 7 contre 7 abstentions 4 pour

La proposition est rejetée.

Une seconde proposition est faite : climatisation du logement aux frais du résident, sans augmentation de charge sur l'appartement

Vote 3 contre 1 abstention 14 pour

### 5-Révision des locations de salle

Les prix de location des salles a été révisé en 2014.

Il est proposé de n'effectuer aucune augmentation en 2015.

### Location de la benne

La municipalité propose aux habitants de Gençay une mise à disposition à titre exceptionnel du camion benne pour l'enlèvement à domicile des déchets ou matériaux encombrants.

Le Conseil Municipal décide de maintenir ce service et fixe le prix à 45€ par tour à la déchetterie.

Ce prix comprend la mise à disposition du camion benne et un employé communal assurera le transport à la déchetterie.

Vote 2 abstentions 16 pour

### 6- Loyer et charges du studio de l'ancienne gendarmerie

Suite à la délibération du 26 février qui définissait les loyers des logements de l'ancienne gendarmerie il convient de modifier le montant du loyer du studio ; celui-ci se décomposera ainsi :

Loyer : 131,00 €

Charges : 50,00€

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité le montant du loyer et des charges

### 7-Règlement intérieur des logements communaux

Le projet de règlement intérieur pour les logements communaux est présenté au conseil.

Après avoir délibéré, le conseil accepte les clauses du règlement intérieur et autorise le maire à les faire appliquer.

Vote 17 pour et 1 contre

#### 8- Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales CNRACL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une nouvelle proposition du Centre de Gestion concernant la réalisation des dossiers CNRACL. Il est indiqué dans la convention que le Centre de Gestion de la Vienne prendra en charge la confection totale et le contrôle des dossiers de retraite CNRACL.

Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer les dites conventions

Vote Pour 18

#### 9 –Elaboration du plan communal de sauvegarde et désignation d'un comité de pilotage

La loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile a donné une assise juridique à la réalisation des plans communaux de sauvegarde (PCS) qui permettent de prévenir et de sauvegarder la population en cas d'évènements exceptionnels. Cette loi, par son chapitre II – protection générale de la population – article 13, rend obligatoire, pour toutes les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé depuis deux ans ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention, l'élaboration d'un plan communal de sauvegarde.

Le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 précise dans son article 1 que le plan communal de sauvegarde définit, sous l'autorité du Maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune. Il intègre et complète les documents d'information élaborés au titre des actions de prévention. Le plan communal de sauvegarde complète les plans ORSEC de protection générale des populations.

Le PCS comprend le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) ; le diagnostic des risques et vulnérabilités locales ; l'organisation assurant la protection et le soutien de la population... ; et es modalités de mise en œuvre de la Réserve Communale de Sécurité Civile éventuelle.

Il peut être complété par l'organisation du poste de commandement communal mis en place par le maire... ; les actions devant être réalisées par les services techniques et administratifs communaux ; la désignation de la personne chargée des questions de sécurité civile; l'inventaire des moyens propres de la commune, ou des personnes privées; Les mesures spécifiques devant être prises pour faire face aux conséquences prévisibles; les modalités d'exercice permettant de tester le plan communal de sauvegarde; le recensement des dispositions déjà prises en matière de sécurité civile; les modalités de prise en compte des personnes bénévoles; les dispositions assurant la continuité de la vie quotidienne jusqu'au retour à la normale. la réalisation du plan communal de distribution de comprimés d'iode

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise, le Maire propose l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde ;

**Un comité de pilotage** est nécessaire pour mener à bien ce projet - sont nommés :

- ☐ François BOCK, au poste de Chef de projet, « référent »
- ☐ Christelle PAUMARD et Isabelle MAYET au secrétariat de maire
- ☐ Romain FRADET et Sébastien VIGNAUD pompiers volontaires
- ☐ Claude FERRON, 1<sup>er</sup> adjoint
- ☐ Yves GUILLON, 5<sup>ème</sup> adjoint
- ☐ Fabienne GILLES-ROUSSEAU et Martine BIAIS, conseillères

Le conseil municipal après en avoir délibéré, prend acte et autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune.

Vote : Pour 18

#### 10 – Rapport annuel de la communauté de communes

Le rapport annuel de la communauté de communes doit être validé par le conseil.  
Ce compte rendu n'étant pas parvenu à tous les conseillers, il est décidé de reporter le vote

#### 11 –Adhésion à Prom'haie

La commune adhère à l'association PROM'HAIES Poitou-Charentes. Cette adhésion arrive à son terme. Le maire propose de renouveler la cotisation qui s'élève à la somme de 84.30 € ( coût de 0,03 € x 1810 hab).

Vote 18 pour

#### 12 –Subvention pour l'achat de matériel périscolaire

La commission petite enfance s'est réunie en juin 2015.

Isabelle BOETSCH propose l'achat de nouveaux jeux d'intérieur et d'extérieurs pour les activités périscolaires  
Une demande de subvention sera déposée à la CAF.

Vote 18 pour

#### 13 –Emploi d'un apprenti à l'école

Le contrat emploi avenir de l'école primaire se termine. Afin de le remplacer, le Conseil Municipal décide le recours au contrat d'apprentissage.

Il est proposé un poste d'apprentissage préparant en 2 ans le diplôme CAP Petite Enfance ;

Le coût est évalué à 12 000€ sur 2 ans : les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Odile BEAUME titulaire du CAP petite enfance et ATSEM assurera le rôle de maître d'apprentissage.

Vote 18 pour

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

La prochaine réunion du conseil municipal se déroulera le jeudi 11 Juin 2015 à 20heures,

Sophie VERGNAUD